



**ASH, AS exigeons l'ouverture de négociations salariales.**

**Pour nous c'est : « Les salaires de la misère ! »**

## **SALAIRES :**

### **Agents des Services hospitaliers :**

Nous revendiquons un début de carrière à 1,2 fois le SMIC (SMIC Cgt à 1600 €) avec un doublement en fin de carrière, soit un déroulement de carrière linéaire sur 28 ans.

### **Aides-Soignantes :**

Nous revendiquons un début de carrière à 1,4 fois le SMIC (SMIC Cgt à 1600 €) avec un doublement en fin de carrière, soit un déroulement de carrière linéaire sur 28 ans.

**Nous exigeons, pour nos professions, une revalorisation immédiate de nos salaires et un déroulement de carrière linéaire sur une grille unique.**

Les primes, les bonifications, les quotas des classes supérieures et exceptionnelles, qui sont des composantes non négligeables de la rémunération, doivent être revues. En effet, elles engendrent des inégalités financières entre les agents ayant les mêmes fonctions et n'ont été ni valorisés ni redéfinis ces dernières années.

**Pour la Cgt, toutes les catégories doivent bénéficier des augmentations salariales.**

## **RETRAITE :**

Après 2003, le Gouvernement veut, en 2010, remettre en cause l'âge légal de départ (pour le porter à 67ans ?) et remettre en question l'ouverture des droits à pension à 55 ans pour les catégories actives.

**La Cgt exige une retraite à taux plein après 37,5 années de cotisation (75% du traitement mensuel brut) à 55 ans.**

## **Emploi, Qualification, Formation et Condition de travail**

Nos catégories sont fortement pénalisées par des suppressions de postes entraînant une dégradation constante de nos conditions de travail dans tous les secteurs.

Nous dénonçons :

- ↳ L'augmentation constante de la charge de travail,
- ↳ La non reconnaissance de nos qualifications,

- ↪ La déréglementation de nos professions,
- ↪ Les glissements de tâches,
- ↪ Le taux d'invalidité des AS et ASH qui s'élève à 33%, contraignant beaucoup d'entre nous à partir en invalidité, avec une rente indécente,
- ↪ La précarité qui s'installe dans nos professions (CAE, contractuel...),

Depuis la mise en place du Décret (du 03 août 07), étant **obligés de rester 5 ans dans leur Grade**, les AS ne partiront plus à 55 ans avec le dernier échelon.

Exemple : les agents (né en 1954) ayant pris la Classe Sup en 2005 (s'ils rentrent dans les ratios) ne prendront la Classe Excep qu'en 2010 à l'avant dernier Echelon (394) et donc en 2014 il passeront à l'Echelon 7 (416), alors qu'avant la mise en place du décret ces agents seraient passés en 2008. **Donc ils devront travailler plus pour obtenir le 7ème Echelon de la Classe Exceptionnelle.**

La CGT défend un déroulement de carrière linéaire, sans quota, ni ratio, ni condition.

**C'est pour cela que nous n'avons pas signé le protocole du 26 février 2006 (Décret n° 2006-227) dans lequel le nombre d'agent promu/promouvable est très nettement insuffisant. La Cgt s'est exprimé à plusieurs reprises par tracts : (disponibles sur notre site et au local) sur ce protocole « Jacob » pour vous informer et en expliquer les effets néfastes:**

- ↪ Le tassement de la grille indiciaire,
- ↪ L'allongement du déroulement de carrière,
- ↪ Blocage de passage en classe supérieure et exceptionnelle par le système de calcul promu/promouvable, de plus localement la fusion AS/AP qui pénalise les AS, la Cgt a demandé le passage des AP hors ratio,
- ↪ Perte de l'ancienneté pour un certains nombre d'agents, lors du reclassement : (11<sup>ème</sup> échelon Echelle 5 au 6<sup>ème</sup> échelon Echelle 6, jusqu'à 9 ans),
- ↪ Beaucoup d'AS partiront en retraite sans le dernier indice (416).

La Cgt du CHU vous invite à nous contacter et à vous syndiquer.

**Syndicat CGT des employés et des cadres du CHU de CLERMONT-FERRAND**

**58, rue Montalembert - 63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**Tél /Répondeurs : 04 73 7(51 864) (HGM) ; 04 73 7(50 400) (HD) ; Poste 66102 (HN)**

**Messagerie : [cgt@chu-clermontferrand.fr](mailto:cgt@chu-clermontferrand.fr)**

**Site Internet : <http://cgtchuclermont63.free.fr>**